Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix-neuf septembre — an mil huit cent trente-neuf, à dix heures du soir

Acte de mariage de Jean Baptiste Cauvin, âgé de trente ans, né à Toulon, département du Var, le vingt du mois de janvier mil huit cent huit, profession de propriétaire de carrier, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Jean Joseph Cauvin, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Françoise Vidal, sans profession et décédée, dites parties

Et de Madeleine Pastorel Françoise Vidal, âgée de dix neuf ans, née à la Valette, département du Var, le trois du mois de novembre mil huit cent dix neuf, domiciliée à la Crouset, département du Var, fille mineure de Jean François Vidal, profession de ménager, domicilié à la Crouset, département du Var, et de Françoise Antigne, sans profession et décédée, dites parties

Les actes préliminaires sont : 1° la publication faite par ordre et par Monsieur l'Adjoint de Vidal, Maire de la Commune de Crouset (Var), les Dimanches premier et huit Septembre courant, mois et année, lesquelles il résulte qu'il n'y a aucune opposition ni empêchement audit mariage dans la Commune de la Garde.

Ne la certitude d'acte de naissance des futurs époux portant qu'ils sont tous deux majeurs et non prohibés en ladite République.

Ne la certitude des publications faites par Monsieur l'officier de l'état civil de la Commune de Crouset et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public; ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Madeleine Pastorel Françoise Vidal et l'autre Jean Baptiste Cauvin.

En présence de Jean François Cauvin, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente deux ans, profession de menuisier, non parent ni allié des époux

De Jean François Jean Baptiste Cauvel, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt trois ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Jacques Lathy, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de dix sept ans, profession de charbonnier, non parent ni allié des époux

Et de Jean Jacques Xavier Nouveau, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt huit ans, profession de menuisier, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Maurice Auguste Agassac maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, les époux seulement, l'époux ayant que le père et mère les époux ont déclaré ne savoir écrire.

Cauvin — Mussou — Emile — Agassac — Vidal — Mourchon

n° 13

Cauvin Jean Baptiste et Vidal Madeleine Pastorel Françoise

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix-neuf septembre — an mil huit cent trente-neuf, à huit heures du soir

Acte de mariage de Jean Joseph Gregory Gibelin, âgé de vingt deux ans, né à la Garde, département du Var, le vingt huit du mois de juillet mil huit cent dix sept, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Jean François Gibelin, en son vivant cultivateur, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Marthe Bernitte, sans profession et décédée, dites parties

Et de Henriette Eulalie Dauf, âgée de dix neuf ans, née à la Valette, département du Var, le vingt du mois de décembre mil huit cent dix neuf, domiciliée à la Crouset de Toulon, département du Var, fille mineure de Jean François Dauf, profession de propriétaire cultivateur, domicilié à la Crouset de Toulon, département du Var, ici présent et consentant, et de feu Marie Felicité Antigne, sans profession et décédée, dites parties

Les actes Préliminaires sont 1° les publications faites par Monsieur l'Officier de l'état civil de la Ville de Toulon et ce, sous les Dimanches Quinze et Vingt deux du mois de Septembre courant, desquelles il résulte qu'il n'y a aucune opposition ni empêchement audit mariage dans la Commune de la Ville. Ne l'acte de naissance de l'état civil, aucun que l'extrait d'acte de naissance du futur époux portant qu'il sont tous deux majeurs et non prohibés en ladite République. Ne l'acte de décès du père du futur époux, aucun que l'extrait d'acte de décès de la mère du futur époux.

Ne la certitude des publications faites par Monsieur l'Officier de l'état civil de la Ville de Toulon et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectif des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Henriette Eulalie Dauf et l'autre Jean Joseph Gregory Gibelin.

En présence de Jean François Jean Baptiste Cauvel, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt trois ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Simon Wolfersheim, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de cinquante sept ans, profession d'ouvrier menuisier, non parent ni allié des époux

De Jean Joseph Charles Fouvard, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante sept ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Et de Jean Jean Louis Nouveau, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante huit ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Jean Jacques Jean Magnan, adjoint à la mairie de la Garde, en absence de Monsieur le Maire, faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, les époux seulement, l'époux ayant que le père et mère de l'époux ont déclaré ne savoir écrire.

Joseph Gibelin — Emmette — Gillet — Fouvard — Dauf — Mussou — Magnan

n° 14

Gibelin Jean Joseph Gregory